

Fiche réalisée par l'ALEC Lyon -
MAJ 19/01/2022

Vous êtes propriétaire occupant, bailleur sur la Métropole de Lyon ? Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre habitation ? **La Métropole de Lyon peut vous aider financièrement.**

Le dispositif **ECORENOV'**

Depuis septembre 2015, dans le cadre du dispositif **Ecoréno'v**, de nouvelles aides sont mises en place en faveur des économies d'énergie dans l'habitat.

Ces aides sont destinées aux **propriétaires occupants ou bailleurs, sans condition de ressources**, d'un logement individuel construit **avant 1990**.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises labellisées « **RGE** », dont vous trouverez la liste à jour sur le site <https://www.faire.gouv.fr/>

Le logement doit être individuel, il s'agit donc d'une maison individuelle, et à titre dérogatoire un appartement, dès lors qu'il aura été prouvé que des actions à l'échelle collective sont impossibles à mettre en œuvre (protection patrimoniale, contradiction avec le droit de l'urbanisme, impossibilité technique, chauffage individuel, etc).

Subvention à l'audit énergétique

Vous souhaitez établir un diagnostic précis de votre habitation, identifier les postes de travaux prioritaires, simuler un ou plusieurs scénarios de travaux pour vous permettre d'atteindre le niveau BBC rénovation ? ou encore modéliser le comportement de votre habitation pour optimiser votre conception de travaux au regard des besoins de chauffage et du confort d'été ?

Vous pouvez faire un audit énergétique, financé à 70% du montant TTC (aide plafonnée à 800€ pour un audit classique et 1600€ pour un audit comprenant une simulation thermique dynamique (STD)) **par la Métropole de Lyon**

▲ Quels sont les critères d'éligibilité ?

- **Etre propriétaire** (occupant ou bailleur) d'une maison individuelle **construite avant 1990 sur la Métropole de Lyon.**
- **Prendre rendez-vous à l'Espace Info Energie** du Rhône et de la Métropole de Lyon
- **Faire appel à un professionnel attestant d'une assurance maitrise d'œuvre**
- **L'étude doit répondre au [cahier des charges de la Métropole de Lyon](#)**
- **Avant l'étude, le devis doit être validé par les services de l'ALEC Lyon**

Une fois l'étude terminée, vous devez envoyer le rapport aux services de l'ALEC Lyon pour validation de celui-ci. Il vous faut ensuite régler la facture puis envoyer l'ensemble des documents justificatifs à votre conseiller afin qu'il procède à votre demande de subvention auprès des services de la Métropole de Lyon.

Ces étapes sont détaillées et expliquées dans le lien suivant: [procédure de demande d'aide pour un audit énergétique](#)

Subvention à la Maîtrise d'œuvre

Vous souhaitez être accompagné par un professionnel du diagnostic du bâtiment à la définition de vos travaux et aux choix des entreprises ?

La Métropole de Lyon vous aide à financer une mission de maîtrise d'œuvre pour la phase avant-projet à hauteur de 30% du montant TTC de la phase étude plafonné à 4000€.

▲ Comment procéder ?

Comme pour la subvention audit énergétique, pour être éligible il faut :

- **Etre propriétaire** (occupant ou bailleur) d'une maison individuelle **construite avant 1990 sur la Métropole de Lyon.**
- **Prendre rendez-vous à l'Espace Info Energie** du Rhône et de la Métropole de Lyon
- **Faire appel à un professionnel attestant d'une assurance maîtrise d'œuvre**
- **L'étude doit répondre au [cahier des charges de la Métropole de Lyon](#)**
- **Le devis doit être validé par les services de l'ALEC Lyon**

Une fois l'étude terminée, vous pouvez envoyer les divers documents à l'ALEC Lyon pour validation. Il vous faut ensuite régler la facture puis envoyer l'ensemble des documents justificatifs à votre conseiller afin qu'il procède à votre demande de subvention auprès des services de la Métropole de Lyon.

Subventions travaux et bonus en maison individuelle

Vous avez un projet de rénovation énergétique globale et performante ? Votre projet peut s'inscrire dans le cadre des aides Ecoréno'v de la Métropole de Lyon !

Pour cela, des critères de performance énergétique doivent être respectés : **il faut pouvoir atteindre le niveau BBC en maison individuelle** (soit baisser vos consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, afin que votre logement consomme moins de 96 kWh/m²/an) . Ce niveau doit être prouvé par un calcul thermique THCEX, soit par l'audit énergétique ou par l'intervention d'entreprises dans le cadre de DORÉMI.

▲ La subvention travaux

La Métropole de Lyon subventionne (sans conditions de ressources) vos travaux à hauteur de :

- **4000€ si le montant de vos travaux est inférieur à 40 000€**
- **5500€ si le montant de vos travaux est supérieur à 40 000€**

▲ Critères d'éligibilités

- **Etre propriétaire** (occupant ou bailleur) d'une maison individuelle **construite avant 1990 sur la Métropole de Lyon.**
- **Avoir fait un calcul thermique THCEX ou un audit énergétique**
- **Faire des travaux permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation ou faire appel à un groupement d'entreprises dans le cadre du programme DOREMI**
- **Faire appel à des professionnels certifiés RGE pour l'ensemble de vos travaux de rénovation énergétique**
- **Faire au moins la totalité des surfaces de 2 postes de travaux sur l'enveloppe du bâtiment** (ex : isolation des murs, de la toiture, changement des menuiseries ou isolation du planchers bas)
- **Réaliser un test d'étanchéité à l'air (à mi-parcours des travaux)**
- **Avoir la validation de la Métropole de Lyon avant de démarrer ses travaux** (pour cela, envoyé l'ensembles des documents justificatifs aux services de l'ALEC Lyon pour vérification)

Plus d'informations sur les conditions d'obtention de la subvention travaux dans le règlement d'application (lien à venir)

▲ Bonus matériaux biosourcés

En cas de mise en place de matériaux biosourcés dans le projet de rénovation BBC, un bonus est attribué **dans la limite d'un plafond de 2500€** :

Isolation des murs par l'extérieur enduite	+1500€
Isolation des murs par l'extérieur sous bardage	+2000€
Isolation des murs par l'intérieur	+700€
Isolation des combles perdus	+250€
Isolation sous rampants de toiture	+600€
Isolation du plancher bas sur local non chauffé	+250€
Menuiserie bois alu	Fenêtres : 300€/éléments Porte fenêtres : 600€/éléments
Menuiserie bois	Fenêtres : 150€/éléments Porte fenêtres : 300€/éléments

▲ Bonus confort d'été

Pour l'installation de volet roulant à projection, persiennes, brises soleil orientables, jalousies à la lyonnaise uniquement en aluminium et en bois (le bonus pas valable dans le cas de remplacement d'anciens équipements), la Métropole de Lyon offre un bonus de :

- **200€/fenêtre dans un plafond de 1000€**

▲ Bonus sortie de fioul

Pour tout remplacement d'un ancien appareil de chauffage au fioul, sauf par une Pompe à Chaleur Air/Air ou une solution électrique de type convecteur ou radiant, la Métropole de Lyon offre un bonus de :

- **500€/maison**

▲ Bonus énergie renouvelable

Pour l'installation d'une solution utilisant des énergie renouvelable, la Métropole de Lyon offre un bonus de (une seule installation Enr est financée par maison) :

Poêle à bois ou granulés	+500€
Chaudière biomasse	+1500€
Chauffe-eau solaire individuel	+1000€
Système solaire combiné	+2100€
Pompe à chaleur air/eau	+600€
Pompe à chaleur eau/eau	+3000€

▲ Cumules des aides

Toutes les aides et bonus de la Métropole de Lyon sont cumulables entre elles et sont cumulables avec d'autres aides locales en fonction de vos communes ainsi qu'avec des aides nationales.

Pour plus d'informations, contactez l'Espace Info énergie pour prendre rendez-vous avec un conseiller.

<https://www.infoenergie69-grandlyon.org/fr/le-service/l-espace-info-energie/>